

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 26 MAI 2011

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Béatrice ANTOINE, Bertrand KLING, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Jean-Pierre ROUILLON, Francine PIERRE, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Pascal PELINSKI, Véronique DEVIGNES, Gérard VIRY, Christine SIEURIN, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Marc BARRON.

Votants : 27

Conseillers absents excusés : Yves COLOMBAIN, François KLAEYLÉ, David CARABIN, Samia MESSALTI, Bernard BRAUN.

Conseillers absents non excusés :

Procurations : François KLAEYLÉ à Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER,
David CARABIN à Bertrand KLING,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre FRANOUX.

Secrétaire de séance : Sophie WAKEFORD

Date convocation : 19 mai 2011

N° 036/2011

Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de la salle polyvalente
Rubrique : 1.1.1

Rapporteur : Jean-Pierre FRANOUX

Par délibération en date du 6 mai 2010, le conseil municipal a engagé la procédure de concours sur esquisse en vue de la construction de la salle polyvalente.

Le mercredi 11 mai 2011, le jury de concours s'est réuni afin de sélectionner le lauréat parmi les trois candidats admis à concourir.

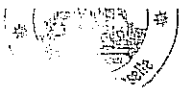
Après analyse technique, le jury a désigné, à l'unanimité, le projet présenté par le cabinet d'architectes RABOLINI et SCHLEGEL, comme étant celui qui répondait le mieux aux objectifs fixés par le programme, notamment en matière de conception et d'intégration urbaine.

Conformément à la réglementation en vigueur, le conseil municipal doit maintenant désigner le titulaire du marché de maîtrise d'œuvre sur la base de cet avis.

Après négociation avec le lauréat du jury, il vous est proposé d'attribuer le marché à l'équipe RABOLINI et SCHLEGEL pour un montant de 260 656,24 € T.T.C.

Ce montant correspond à un taux de rémunération BASE de 11,67% auquel s'ajoute un taux de rémunération mission complémentaire OPC de 1,15% de l'enveloppe financière prévisionnelle de 1 700 000 € H.T.

.../...



En conséquence, il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

- entériner le choix du jury du 11 mai 2011 désignant, comme lauréat de concours, le cabinet d'architectes RABOLINI et SCHLEGEL,
- poursuivre la procédure engagée et confier la maîtrise d'œuvre de l'opération au cabinet lauréat,
- autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire, à signer tout acte et document, ainsi que toutes les pièces afférentes au marché,
- autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à solliciter des demandes de subvention auprès de divers partenaires susceptibles de nous allouer des aides financières.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à la majorité des voix (26 voix pour - 1 contre : Marc BARRON), décide :

- d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre de la salle polyvalente à l'équipe d'architectes RABOLINI et SCHLEGEL,
- d'autoriser le maire ou son délégataire à signer tout acte et document ainsi que toutes les pièces afférentes au marché,
- d'autoriser le maire ou son délégataire à solliciter toute demande de subvention.

Date : 26 mai 2011

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 31 MAI 2011

N° Accusé de réception : 2011 0526 - 11 - 036 - DE

Affichage : 31 MAI 2011

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.

